



**DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS**

N°AR_2025_008

**AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
Catégories 1 et 2**

ARRÊTE DU MAIRE

Vu la demande du 16/04/2025 de Mme BALZANO Virginie, co-présidente de l'association Calendreta Lo Becarut de Sigean.

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Article unique :

Mmes BALZANO Virginie et FERRER Sandrine, co-présidentes de l'association Lo Becarut sont autorisées à ouvrir un débit de boissons temporaire (catégories 1 et 2) le 29/05/2025 de 8h00 à 22h00, sur la place du 19 mars 1962 à l'occasion de l'organisation de la manifestation "fête du mouton" à charge pour elles de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Albas, le 02/05/2025

Le Maire
Jean-Claude Montlaur